



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 915-01

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 12 décembre 2022, le règlement suivant :

Règlement 915-01 modifiant le règlement 915 décrétant des travaux de réfection des infrastructures sur la rue Rose-Alma entre le chemin de la Grande-Côte et la rue Armstrong, ainsi qu'une dépense et un emprunt de 1 713 000 \$ afin de modifier l'objet, la dépense et l'emprunt du règlement

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 18 janvier 2023;

QU'il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 30 JANVIER 2023.

Le greffier adjoint,

(s) *Alexandre Bélisle-Desjardins*
M^e ALEXANDRE BÉLISLE-DESJARDINS